

COMITE ROMAND CONTRE LA DEMOLITION DU SYSTEME DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE

Service de presse - case postale 1032

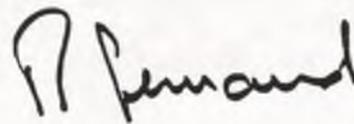
3001 Berne

---

Berne, 31 août 1986

Avec les compliments du "Comité romand contre la démolition  
du système de formation professionnelle".

Le responsable du service de presse



Raymond Gremaud

COMITE SUISSE CONTRE LA DEMOLITION DU SYSTEME DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE

Commission de presse, Case postale 1161, 3001 Berne, Tél. 031 / 44 58 94

---

INVITATION A UNE CONFERENCE DE PRESSE

---

Le mardi 9 septembre 1986 à 10 h.30, au Restaurant Bürgerhaus,  
Neuengasse 20, Berne

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à la conférence de presse mentionnée ci-dessus afin de vous exposer les raisons de s'opposer à l'initiative "sur les ateliers publics d'apprentissage".

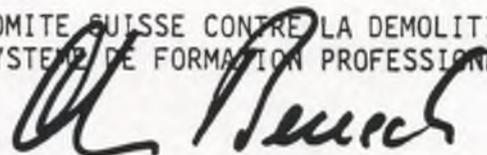
En tant que représentants du comité d'action, les personnes suivantes participeront à cette conférence de presse et seront à disposition pour répondre à vos questions:

- Gaston Brahier, conseiller aux Etats (PRD, JU)
- Theo Fischer, conseiller national (PDC, LU)
- Willi Neuenschwander, conseiller national (UDC, ZH)

Il vous sera également remis une documentation.

Nous espérons vivement que vous pourrez participer à cette conférence de presse.

COMITE SUISSE CONTRE LA DEMOLITION DU  
SYSTEME DE FORMATION PROFESSIONNELLE



Chr. Beusch

COMITE ROMAND CONTRE LA DEMOLITION DU SYSTEME DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE

Service de presse - case postale 1032

3001 Berne

---

NON A L'INITIATIVE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le 28 septembre, les citoyens sont appelés à voter sur l'initiative relative à la formation professionnelle. Elle vise à créer des ateliers d'apprentissage dans lesquels ce ne serait plus les patrons, professionnels et spécialistes dans leur branche, qui enseigneraient un métier aux jeunes. Ils seraient remplacés par des professeurs fonctionnaires. Le financement serait assuré par les entreprises à raison de 75 % pris sur la masse des salaires par le biais d'une cotisation de 0,5 %. Le solde de 25 % serait à la charge de la Confédération et des cantons. En terme clair, cette initiative vise à automatiser la délivrance de certificats de capacité et à arracher l'apprenti au milieu professionnel. Perverse et coûteuse, elle doit être catégoriquement refusée.

Cette initiative menace l'Etat dans sa structure générale et dans ses lois économiques. La formation professionnelle actuelle est le fruit d'un équilibre préservé par les lois de l'offre et de la demande. Vouloir casser ce mécanisme délicat revient à remettre en cause la structure même de l'économie. Les auteurs de l'initiative ne s'en cachent d'ailleurs pas, c'est leur but. Il suffit de se référer à leur brochure d'explications.

"Nous n'avons aucune confiance en l'Etat qui est au service du patronat, mais nous avons par contre confiance dans le Mouvement ouvrier et nous voulons l'aider à se renforcer" (page 42), écrit le PSO. "Et si le patronat restructure son appareil de production et recycle des travailleurs, c'est toujours pour réaliser un profit maximum et non pour défendre les intérêts des travailleurs" (p. 30), renchérit-il. Comme on le voit, la formation professionnelle n'est pas la préoccupation première des initiateurs. L'objectif est politique. Leur but de déstabilisation est clair puisqu'ils affirment: "Disons-le sans ambages, nous sommes opposés à l'apprentissage en emploi et nous défendons une transformation de fond de la formation professionnelle".

Bizarre tout de même que ces mêmes personnes accusent l'Etat d'être au service du patronat et ensuite demande à ce même Etat de mettre en place un nouveau système de formation professionnelle et d'en financer le 25 %. Cette initiative dévalorise la

/

Non à l'initiative sur la formation professionnelle (suite)

formation professionnelle. Elle propose un système d'apprentissage très coûteux. Il faut compter 2,1 milliards pour les investissements au départ. Ensuite, une dépense annuelle de plus de 700 millions sera nécessaire pour les salaires des professeurs et les indemnités aux apprentis. Mais ces chiffres ne sont pas le plus grave. Ce sont les conséquences qui vont créer des problèmes.

En effet, sera-t-il possible de refuser aux étudiants ce que l'on pourrait appeler le "présalaire", si on l'accorde aux jeunes en formation dans des ateliers ? D'autre part, les apprentis en place chez un patron se contenteront-ils longtemps de leur modeste salaire alors que les personnes formées en atelier recevraient une somme qui correspond à peu près à un salaire normal (1'760 fr.) ? Cela ne manquerait pas d'entraîner des revendications et des dépenses énormes.

Toujours dans le domaine économique, on constate que le prélèvement de cotisations à charge de l'employeur, soit le 0,5 %, représente plus de 600 millions. Ces frais supplémentaires ne contribueraient qu'à pénaliser l'employeur face aux lois du marché. Ils le conduiraient certainement à restreindre l'offre d'apprentissage, à diminuer les postes de formation. On arriverait alors à un résultat exactement inverse à celui que l'initiative prétend rechercher.

Cette initiative est inacceptable. Elle s'attaque à notre système économique dont elle conteste le bien-fondé. Elle veut arracher les apprentis au milieu professionnel pour mieux déstabiliser nos structures. Elle doit être refusée le 28 septembre.

M.P.

COMITE ROMAND CONTRE LA DEMOLITION DU SYSTEME DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE

Service de presse - case postale 1032

3001 Berne

---

Formation professionnelle en question

LE FOND DU DEBAT

En lançant une initiative "Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis", le Parti socialiste ouvrier (PSO) instaure un débat qui dépasse largement l'objet de la votation du 28 septembre. L'ensemble des mécanismes économiques helvétiques sont remis en cause.

Dans ses textes explicatifs, le PSO précise qu'il est, par principe, hostile à l'apprentissage réalisé dans le cadre d'une entreprise privée. S'inspirant de références marxistes, les initiants prescrivent "l'abolition du monopole patronal sur la formation professionnelle et l'introduction d'une logique opposée à celle de la recherche du profit". Ces propos vigoureux font ressortir deux points fondamentaux: le rôle de l'entreprise et celui du profit. La quasi-totalité des apprentissages en Suisse se font effectivement dans le secteur privé. Car l'économie helvétique est en mains privées, pour l'essentiel. Vouloir créer un système public d'apprentissage revient à déconnecter ce dernier de la réalité économique nationale, à moins que l'on nourrisse l'espoir secret et illusoire de faire ainsi un pas dans le sens de quelques nationalisations. D'autre part, l'Etat intervient déjà dans le processus en édictant des règles pour les conditions générales de la formation professionnelle, ne serait-ce qu'au niveau des examens finaux, afin d'assurer la cohésion de l'ensemble.

Question d'approche

Remettre en cause la notion de profit paraît contradictoire avec les buts poursuivis par le PSO. Une entreprise aux marges très réduites éprouve rapidement de grandes difficultés à investir en matériel et en personnel. Elle aura tendance à comprimer le nombre de ses apprentis alors que l'initiative veut augmenter le nombre des places disponibles. Beaucoup de petites sociétés n'engagent que peu de jeunes, fautes de moyens. Si elles doivent en plus financer le système

/.

Le fond du débat (suite)

d'apprentissage étatique, comme le propose le PSO, leur marge de manoeuvre n'en sera que plus mince. Par ailleurs, les initiants estiment que leur projet ne constitue qu'un premier pas vers le renversement du système économique helvétique actuellement en place. Cela signifie que d'autres projets, ayant la même coloration idéologique, sont en préparation alors que l'Union syndicale suisse elle-même refuse de s'engager sur ce terrain.

Compte tenu de ces éléments, le vote du 28 septembre ne peut être que négatif car le débat proposé est faussé dans sa nature et dans son objet.

Maurice Satineau